



Municipalité de Yamaska

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

L'avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, que, lors de la séance ordinaire qui aura lieu, le mardi 8 avril 2025 à compter de 19 h, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Dérogation mineure numéro DM-2025-02 – Lot 5 078 058.

Étude d'une demande de dérogation mineure pour l'agrandissement un bâtiment accessoire d'une superficie de 291.23m² au lieu des 55 autorisés par la réglementation.

L'objet de cette demande est le suivant :

- Permettre l'agrandissement de 33.35 m² d'un garage détaché qui fait déjà 236.23m² plus grand de que le maximum autorisé et 161.35m plus grand que la résidence.

Élément dérogatoire :

- Article 5.7 du règlement de zonage (numéro RY-79-2015) sur les types, implantations et caractéristiques des bâtiments accessoires courants

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en s'adressant par courriel ou par écrit au conseil municipal, avant 16h00 le 7 avril 2025 ou en personne au pavillon communautaire du 100, rue Guilbault à compter de 18h le 8 avril.

Donné à Yamaska, ce 18e jour du mois de mars 2025.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière